

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR UN SERVICE DE CONSULTANT POUR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Pays : République de Guinée

Notice/N de publication : N°01/SE/ITIE-GUINEE

Date de publication : 10 avril 2017

Date limite : 24 avril 2017

Agence d'exécution : Comité de Pilotage pour l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives

ELIGIBILITE DES SOUMISSIONNAIRES

1./ Introduction :

La République de Guinée a bénéficié d'une allocation budgétaire du Gouvernement à partir du Budget National de Développement (BND) et a l'intention d'utiliser une partie de cette allocation pour le paiement de la mission de Collecte, de réconciliation et d'audit des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et des revenus perçus par les administrations publiques, conformément aux procédures de la Banque Mondiale, du Code des Marchés publics et aux Termes de référence de ladite mission.

2./ Objectif principal de la mission est:

- Faire une étude de cadrage ;
- Faire la collecte, la réconciliation et l'audit des paiements des revenus des industries extractives;
- Organiser l'atelier d'instruction des formulaires de déclaration au profit des entités déclarantes 'Entreprises extractives et administrations publiques concernées dans le périmètre
- Faire les rapports provisoire et final avec des informations sur les paiements effectués par les entreprises minières par entreprise, par substance, par flux et par préfecture ;
- Présenter les informations contextuelles sur le secteur ainsi que l'identité des propriétaires réels des propriétaires des entreprises minières.
- Faire des recommandations pour leur amélioration de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Tout cela conformément aux Termes de références pour cette mission, disponibles sur notre site web (WWW.itie-guinee.org) et au bureau du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée.

Cette mission concerne les exercices 2016 et 2017.

3./ La durée de cette mission de consultant est de quatre mois après la signature du Contrat.

4./ Le Comité de pilotage invite les candidats admissibles (cabinets d'audits) à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent avoir les qualifications suivantes :

- être un cabinet d'audit ;
- Le personnel clé doit avoir une expérience d'au moins 10 ans dans l'audit d'entreprise ou de service ;
- Les membres de l'équipe du cabinet dédié à la Mission doivent avoir le niveau au moins de BAC+ 5 ;
- fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans les conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel etc...) ;
- La connaissance de l'ITIE est un atout important.

5./ Les consultants seront sélectionnés par la méthode de sélection basée sur « la **Qualité technique et coût** » en accord avec les procédures définies dans les directives « sélection et emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale janvier 1997, (mise à jour septembre 1997), janvier 1999, et mai 2004 ».

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de janvier 2011, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des services objet de la présente Sollicitation de Manifestation d'Intérêt : (i) conflit entre les activités de Consultant et la fourniture de biens, de travaux ou de services (autres que les services de Consultants couverts par les présentes Directives), (ii) conflit entre les missions de conseil et (iii) relation avec le personnel de l'Emprunteur

6./ Les cabinets de consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, tous les jours ouvrables de 9h00 à 15h30 et les vendredi de 9h à 12h00 à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Secrétariat Exécutif de l'ITIE sis dans la cité Santulo ex ENIPRA au 6^e étage de l'immeuble abritant le Ministère de l'Élevage.

Téléphone : 621 775 104/628 593 062

email : diabyitie@yahoo.fr ou absoumah69@gmail.com

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées au Secrétariat Exécutif de l'Initiative de
Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE Guinée) contre accusé de
réception au plus tard le 24 avril 2017 à 12 h00.

Conakry, le 05 avril 2017

Le **PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-GUINEE**




SAADOU NIMAGA